

Annexes sanitaires

L'article R123-14 du code de l'urbanisme dispose que les annexes comprennent à titre informatif :

3° Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;

Gestion de l'assainissement

La commune fait partie du syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clénay – Saint Julien. Le syndicat regroupe dix communes : Arceau, Bretigny, Brognon, Clénay, Epagny, Flacay, Marsannay le Bois, Norges la Ville, Saint Julien et Savigny le Sec.

La STEP est située à Saint Julien, elle est d'une capacité de 8000EH. En 2010, le syndicat comptait 2763 abonnés dont 320 sur la commune de Clénay. Clénay dispose de 2 pompes sur la route de Marsannay d'un débit de 22 m³/h.

En 2010, la charge minimale en débit est de 1600m³/j.

Le rendement moyen de la STEP est de 89%.

D'après l'étude réalisée par GINGER sur le diagnostic des ouvrages collectifs et non collectifs, la commune de Clénay comprend 2 zones d'assainissement autonome : La Chênaie, rue du Bosquet.

Gestion de l'eau potable

2010 est la première année où la surveillance permanente du réseau a pu être conduite du fait de l'installation d'une sectorisation complète sur le réseau du Syndicat de Clénay Saint Julien. Cette année 2010 se traduit par une forte amélioration du rendement de réseau, ainsi que le permet le système mis en place.

2010 est aussi marqué par une distribution d'eau de bonne qualité : aucune non-conformité (tant bactériologique que physico chimique) n'est à noter.

La commune fait partie du syndicat Clénay – Saint Julien qui regroupe plusieurs communes : Arceau, Angelot, Bretigny, Brognon, Clénay, Epagny, Flacey, Fourchanges, Marsannay le Bois, Norges la Ville, Saint Julien et Savigny le Sec. En 2010, le syndicat compte 2752 abonnés avec un volume livré au réseau de 414 385m³ dont 40 178m³ importés.

La capacité de stockage du réseau est de 1580m³. Il existe 2 unités de production eau potable : la station de Fourchanges sur Arceau (1200m³/j) et la station de Norges la Ville (1680m³/j). Le syndicat comprend également plusieurs réservoirs : la bache de décharges des Emmaüs sur Asinières les Dijon, le réservoir de Flacey (184m³), celui de Marsannay le Bois (200m³), celui de Norges la Ville (256m³), ceux de Savigny le Sec (bas service 160m³, haut service 7780m³) et le redresseur de Norges la Ville.

Le rendement du réseau en 2010 est de 82,1%.

Un arrêté préfectoral du 25 juin 2010 classe le bassin de la Tille ainsi que les zones souterraines associées, en zone de répartition des eaux.

Le classement en ZRE vise à :

- favoriser le retour progressif à l'équilibre quantitatif de ces bassins à l'horizon 2015. Ce retour à l'équilibre s'obtiendra par une mise en adéquation des prélèvements autorisés pour les différents usages (alimentation en eau potable, industries et irrigation agricole) avec les ressources disponibles. Le pré-requis est la réalisation d'études de volumes prélevables pour chacun des bassins versants classés en ZRE (ces études sont engagées sur les bassins versant de l'Ouche et de la Vouge) et la répartition de ces volumes entre les différents usages.
- mieux contrôler les prélèvements d'eau afin de restaurer l'équilibre entre la ressource et les prélèvements. Il a pour conséquence principale de renforcer le régime de déclaration et d'autorisation des prélèvements en eaux. Ainsi tout prélèvement est soumis à autorisation dès lors qu'il dépasse une capacité de 8 m³/h et à déclaration si sa capacité est inférieure à 8 m³/h. Cependant, aucun nouveau prélèvement ne pourra être autorisé dans cette zone, sauf pour motif d'intérêt général, tant qu'un meilleur équilibre n'aura pas été durablement restauré entre les ressources en eau et les usages.

Pour l'ensemble des prélèvements non domestiques soumis à autorisation (capacité supérieure à 8m³/h), une consignation mensuelle des volumes prélevés doit être effectuée, et transmise une fois par an aux services de l'Etat. En 2015, le syndicat de Clénay / Saint-Julien n'est pas certain de disposer, à partir de ses ressources propres (Norges, Fouchanges), d'autorisations de prélèvements suffisantes pour satisfaire aux perspectives de développement de ses communes membres.

Cela implique que des solutions de substitutions aux prélèvements dans les puits de Norges et de Fouchanges devront probablement être recherchées (importations depuis l'interconnexion de Valmy ou autres interconnexions notamment) dans les prochaines années.

Cette situation a incité la commune à mettre en place un phasage afin de permettre une production soutenable de logement adaptée à la ressource en eau : 17,5 logements par an sur 10 ans (prenant en compte les dents creuses).

Gestion des déchets

Le ramassage des ordures ménagères est assuré chaque semaine par le SMOM d'Is-sur-Tille, comprenant la collecte du tri sélectif (bacs jaune, vert, bleu)

Les ordures sont ensuite déposées à l'usine d'incinération du Grand Dijon, qui traite les déchets non recyclables de près de 70% de la population de Côte-d'Or.

Les déchetteries les plus proches se trouvent à Norges-la-Ville et à St-Julien.